

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DU 18 DECEMBRE 2019

NOMBRE :

- de Conseillers en exercice 27
- de présents 21
- de votants 25

L'an deux mil dix neuf

Le dix-huit décembre

Le Conseil Municipal de la Commune de MAING

Etant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale,

Sous la présidence de M. BAUDRIN Philippe Maire

OBJET

EMPLOIS OCCASIONNELS

Etaient présents : DELANNOY JM. DOLEZ C. RAMEZ D. BAILLEUX A. GARNERONE L. MULON M. COLLET C. MONSERGENT A. FAILLON J. SALADIN B. MONTAY G. DUMOULIN H. BAUDRIN P. PREUVOT R. THUILLET MP. COLLET Ch. SPOTO S. DESROUSSEAU C. RIFF C. DE MULDER A. PREVOT V.

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 15/01/2020

Et que la convocation du Conseil avait été faite le 12/12/2019

Etaient excusés : MUSY F. GOBERT J. NATHIEZ V. MOREAU G.

Procurations respectives à : THUILLET MP. COLLET C. RAMEZ D. MONSERGENT A.

Etaient absents non excusés : COLOMBEL L. HAMADI A.

Un scrutin a eu lieu, M. RAMEZ Damien a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire fait part au conseil municipal de la nécessité de recruter des agents quand le service minimum d'accueil est mis en place pour pallier l'absence des enseignants grévistes. Il propose au conseil d'autoriser le recrutement d'agents non titulaires occasionnels selon les besoins du service. Ces agents assureront les fonctions d'adjoint d'animation. Leur rémunération sera calculée par référence à l'indice brut 350.

Il indique en outre que les services techniques feront face à une diminution de leurs effectifs à partir de février 2020, suite à la fin de contrat des agents en emplois d'avenir et au départ de l'un des techniciens. Il propose donc de créer un emploi occasionnel à 35h00 hebdomadaire du 1er février au 30 juin 2020. Cet agent assurera des fonctions d'adjoint technique territorial à temps complet. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 348. Les congés seront payés mensuellement.

Le conseil municipal, entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser :

- le recrutement d'agents non titulaires occasionnels, selon les besoins quand le service minimum d'accueil est mis en place en cas de grève des enseignants des écoles de la commune, dans les conditions définies supra ;
- la création d'un emploi occasionnel aux services techniques du 1er février au 30 juin 2020, dans les conditions définies supra .

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,
MAING, le 15 janvier 2020

la Directrice Générale des Services,
I. SERAFINI

